06.50.80.85.30

marieallegreformation@gmail.com
18 rue albert Decanis 13290 Aix en Provence

Adaptations Compensations Handicap:

Typologie de HANDICAP	Adaptations et compensations possibles Organisation	Organisation
Auditif	Auditif Accès à la lecture labiale et veille quant l'attention conjointe. Adaptation des exercices de groupe, diction et posture du formateur(trice) etc… Communication des supports écrits via diffusion par vidéoprojecteur en direct et par voie numérique ou par supports déjà édités. Traducteur(trice) ou application LSF (langue des signes française) via application ELIX par exemple. Si besoin est adaptation des supports en version pictogrammes et visuelles également.	Oui en intra avec le formateur une fois informé. Brief si besoin d'aménagements complémentaires avec le responsable formation et le référent handicap et la personne concernée pour anticipation aménagements après avoir reçu le questionnaire d'évaluation des besoins en amont. Feedback oral individuel chaque journée sur le niveau d'appropriation des acquis. **Attestation d'adaptation et d'aménagements de formation au nom de la personne et rester à la disposition de la personne concernée si besoin est pour tout autre demande et après la formation.**
Moteur (physique)	Fauteuil/siège/Souris/clavier adaptés. Salles, sanitaires, lieux de repas et d'hébergement accessibles aux PMR – Personnes à Mobilité Réduite Lieu accessible par les transports en commun – Parking handicapé	Oui en Intra ou dans salle adaptée avec le responsable formation (intervention dans des locaux destinés à l'accueil des PSH) Brief avec le responsable formation. Feedback oral individuel chaque journée sur le niveau d'appropriation des acquis. **Attestation d'adaptation et d'aménagements de formation au nom de la personne et rester à la disposition de la personne concernée si besoin est pour tout autre demande et après la formation.**
Visuel	Réserver une place à proximité de l'écran de diffusion Mettre un écran individuel à disposition Rendre accessible les supports de cours (police Arial et caractères au minima en taille 16, adapter les couleurs et le matériel pédagogique, Abaisser la luminosité de la pièce (stores, éclairage adaptatif, etc.). utilisation de l'option Microsoft pour synthèse vocale et en lien avec outils numérique pour audiodescription si consigne verbales non suffisantes.	Oui Intra ou Location de salle adaptée. Brief avec le responsable formation. Feedback oral individuel chaque journée sur le niveau d'appropriation des acquis. **Attestation d'adaptation et d'aménagements de formation au nom de la personne et rester à la disposition de la personne concernée si besoin est pour tout autre demande et après la formation.**
Fatigabilité, Trouble de l'attention, TSA illettrisme autre.	Adaptation des rythmes de pauses / des méthodes pédagogiques. Matériel pour aider aux troubles de l'attention d'autorégulation ou sensorielle (ex : posture debout, activités manipulations ou motrices, bulles…). Clarté des consignes et supports donnés sous forme projeté ou via édition ou en numérique. Adaptation des supports avec Aarrasac et ainsi proposition de supports avec des aides ou outils de communication visuelle ou sous forme pictos (https://arasaac.org/pictograms/search).	Oui en intra. Adaptations des supports visuels. Brief avec le responsable formation et la personne concernée. Feedback oral individuel chaque journée sur le niveau d'appropriation des acquis. **Attestation d'adaptation et d'aménagements de formation au nom de la personne et rester à la disposition de la personne concernée si besoin est pour tout autre demande et après la formation.**

Document mis à jour le 17/06/24.

LE RÉSEAU DE PROFESSIONNELS

Région :

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle consolide le rôle des Régions en matière de formation et d'orientation professionnelle. Elles réaffirment le rôle des Régions chargées « dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle […] de l'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes situation de handicap ». Dans ce cadre, la Région en matière de handicap définit et met en œuvre un programme régional d'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes situation de handicap, en concertation avec l'Etat, le service public de l'emploi, l'Agefiph, le FIPHFP, les organisations syndicales et les associations représentatives des personnes situation de handicap.

Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Hôtel de région
27, place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20

Standard :
Tél. : 04 91 57 50 57
Fax : 04 91 57 51 51

Agefiph

Créée par la loi de 1987 et confortée dans son rôle par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, l'Agefiph a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes situation de handicap dans les entreprises privées et en milieu ordinaire de travail.

Au service de cette mission, l'Agefiph collecte et gère les contributions des entreprises soumises à l'obligation d'emploi de 6%.

Rôle et mission :
Elle propose une offre d'interventions composée de services, de prestations et d'aides destinés :
Aux personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi (titulaires d'une RQTH, d'une pension d'invalidité, quelle que soit sa catégorie, d'un taux d'IPP supérieur ou égal à 10 %, d'une carte d'invalidité ou d'une allocation adulte handicapé ou ayant déposé un dossier a la MDPH).
Aux entreprises privées, quel que soit leur taille (financée par les contributions des entreprises de 20 salariés et plus soumises à l'obligation d'emploi, l'offre d'interventions est mobilisable pour toutes les entreprises privées sans condition de taille).

Adresse : B1, Arte parc de Bachasson – Rue de la Carrière de Bachasson – 13590 Meyreuil
Téléphone : 0800111009

Cap Emploi

Dans leur forme actuelle, les Organismes de Placement Spécialisé (OPS) ont été mis en place depuis le 1er janvier 2018, sous l'appellation Cap emploi.

Leur objectif est de sécuriser les parcours des personnes situation de handicap les plus fragiles (dont le handicap constitue le frein principal à l'emploi) et favoriser les transitions professionnelles.
Ils accompagnent les demandeurs d'emploi en situation de handicap (dont le handicap constitue le frein principal d'accès à l'emploi), dans le cadre d'une co-traitance avec Pôle emploi, ainsi que les personnes situation de handicap en emploi (lorsque le handicap constitue le frein principal au maintien dans l'emploi ou à l'évolution professionnelle).

Cap emploi Marseille : 8, rue sainte Barbe – 13002 MARSEILLE
Téléphone : 0491165400
Fax : 0491416681

hedamarseille@capemploi13.com

Cap emploi hors Marseille :
38, avenue de l'Europe – CS 60427 – 13091 AIX EN PROVENCE Cédex 2
Téléphone : 0442957030
Fax : 0442955462

hedaaix@capemploi13.com

Pôle Emploi et Missions locales

Pôle emploi et les missions locales concourent également à l'accompagnement des personnes en situation de handicap vers l'emploi.

Pôle emploi accompagne l'ensemble des demandeurs d'emploi. Les demandeurs d'emploi en situation de handicap doivent tous s'inscrire à Pôle emploi. C'est ensuite, Pôle emploi qui affecte le suivi de certains demandeurs d'emploi en situation de handicap à Cap emploi (selon des critères définis au niveau national et local).
Se rapprocher d'une agence Pôle emploi proche de son domicile :
Les missions locales accompagnent les jeunes de moins de 26 ans, sortis du milieu scolaire. Des jeunes demandeurs d'emploi en situation de handicap peuvent faire partie du public suivi par les missions locales.

Adresse : 14, Rue Charloun Rieu, 13090 Aix-en-Provence Tél : 0442170480

Personnes ressources : Marie Allegre marieallegreformation@gmail.com ou 06.50.80.85.30